



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse de Madame Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à la question parlementaire n° 4599 du 7 août 2026 de Monsieur le Député Meris Sehovic au sujet de la mise en service du pôle d'échanges Héienhaff.

1. Quels éléments expliquent l'écart entre la mise en service initialement annoncée pour le printemps 2025 et le calendrier désormais prévu ? Madame la Ministre peut-elle préciser à quel moment ce calendrier a été révisé ainsi que les travaux ou équipements qui restent à réaliser avant l'ouverture complète du terminal ?

La mise en service de l'arrêt de tramways ainsi que celle du P&R du pôle de mobilité Héienhaff ont bien eu lieu au printemps 2025.

En ce qui concerne la gare routière, l'Administration des Ponts et Chaussées renseigne que des études approfondies ont été menées sur l'aménagement de la gare routière afin d'améliorer l'accueil et l'expérience des voyageurs. Ces réflexions ont conduit à faire évoluer le projet et, par conséquent, à adapter le calendrier de mise en service initialement envisagé.

En complément de la construction des auvents et des abris voyageurs, les travaux prévus comprennent l'aménagement des équipements et du mobilier de la gare routière ainsi que des espaces verts et des plantations.

2. Selon quel calendrier le nouveau terminal pour autobus sera-t-il progressivement mis en service ? Quelles lignes de bus devraient l'utiliser à partir de décembre 2026 et quelles adaptations du réseau sont prévues par la suite ?

La gare routière sera progressivement mise en service à partir de décembre 2026, avec trois quais du côté des arrêts de tram dans un premier temps. Elle sera principalement desservie par les lignes RGTR en provenance de l'Est du pays et empruntant l'A1.

3. Comment le pôle d'échange Héienhaff sera-t-il intégré dans l'organisation future du réseau RGTR ? Quelles mesures sont prévues afin d'y assurer des correspondances efficaces avec le tramway, tout en maintenant une offre attractive et fiable pour les voyageurs venant des différentes régions du pays ?

La nouvelle gare routière au Héienhaff sera utilisée à la fois comme terminus et comme point de passage pour certaines lignes RGTR. La future organisation du réseau RGTR permettra ainsi d'améliorer l'accessibilité du secteur aéroportuaire, mais également celle des activités situées le long de l'axe de la route de Trèves (N1).

Avec une cadence attractive d'un tram toutes les 8 minutes à partir du PE Héienhaff et un temps de trajet de seulement 6 minutes entre les arrêts de tram Héienhaff et Luxexpo, la correspondance entre le tram et les différentes lignes de bus sera garantie.

Luxembourg, le 10 septembre 2026
La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
(s.) Yuriko Backes